

#FundamentalRights
#RuleofLawRights4all

PÉRIODE 2020-2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Groupe ad hoc sur les
droits fondamentaux et l'état de droit

Direction C
TRAVAUX LÉGISLATIFS
Président: Cristian Pîrvulescu



Comité économique
et social européen



Droits Fondamentaux et État de Droit

Table des matières

1. Avant-propos du président et des vice-présidentes du groupe.....	3
2. Historique et mandat du groupe.....	5
3. Calendrier des réunions.....	6
4. Activités et principales conclusions.....	7
4.1 Visites dans des États membres.....	7
4.2 Conférences.....	8
4.3 Avis et auditions.....	9
5. Coopération et communication.....	10
6. Évaluation.....	11
7. Perspectives.....	11
 Annexe I – Liste des réunions et manifestations.....	 12

1. Avant-propos du président et des vice-présidentes du groupe

Alors que la guerre sévit sur notre continent, que montent en puissance des partis aux racines fascistes et que des organisations de la société civile et le Parlement européen s'accordent à estimer que tous les États membres de l'Union européenne ne sont pas des démocraties à part entière, les valeurs qui la fondent se trouvent mises à l'épreuve comme jamais elles ne l'ont été au cours de son histoire.

Le CESE, en sa qualité d'organe de l'Union européenne qui représente la société civile, se doit de redoubler d'efforts pour défendre les valeurs de l'Union telles que posées par l'article 2 du traité. Nous croyons qu'il est impératif de mener un dialogue constructif et inclusif sur les droits fondamentaux et l'état de droit, auquel la société civile, conformément à l'article 11 du traité sur l'Union européenne, soit associée à titre d'interlocuteur de premier plan, et nous estimons que l'Union doit de toute urgence allouer davantage de ressources à cette mission. En conséquence, le groupe «Droits fondamentaux et état de droit» (DFED) s'est attaché au premier chef à écouter la voix de la société civile et à la relayer auprès des institutions de l'Union européenne et de ses États membres. Il a effectué des visites dans des États membres, afin de nouer un dialogue sur les valeurs de l'Union européenne, dont les droits fondamentaux et ceux d'ordre économique et social, et organisé des conférences et des auditions pour y débattre, entre autres sujets, des répercussions de la COVID-19, tout en étant associé à l'élaboration d'avis du CESE sur différentes thématiques, portant, par exemple, sur l'état de droit et la reprise, la liberté des médias, ou encore la manière de mieux communiquer l'état de droit.

Tous les groupes du CESE, employeurs, salariés ou organisations de la société civile, sont convaincus que les droits fondamentaux et l'état de droit sont des préalables obligés pour défendre leurs intérêts et constituent la base même de sociétés opérantes et prospères. Le groupe «Droits fondamentaux et état de droit» aura pour priorités de poursuivre les efforts déployés pour protéger l'espace civique, de mettre en évidence les défis qui se posent en matière d'état de droit et d'encourager la protection des droits fondamentaux, sociaux et économiques. Il continuera à donner la priorité à une approche socio-économique des droits fondamentaux et de l'état de droit, en tirant parti de l'expertise du CESE en la matière et, lors du prochain nouveau mandat, il s'emploiera sans faiblir à promouvoir les valeurs de l'Union européenne et étendre à tout un chacun l'exercice de ces droits.



Cristian PÎRVULESCU
Président



Ozlem YILDIRIM
Vice-présidente



Helena DE FELIPE LEHTONEN
Vice-présidente

2. Historique et mandat du groupe

Le groupe «Droits fondamentaux et état de droit» (DFED) a été mis en place en 2018¹ en tant qu'organe horizontal chargé, au sein du Comité économique et social européen, d'intensifier la contribution de la société civile organisée au renforcement des droits fondamentaux, de la démocratie et de l'état de droit et de répondre au problème de la contraction de l'espace dévolu aux organisations de la société civile. Les règles de fonctionnement du groupe sur les droits fondamentaux et l'état de droit et son programme de travail ont été adoptés par le bureau le 10 juillet 2018.



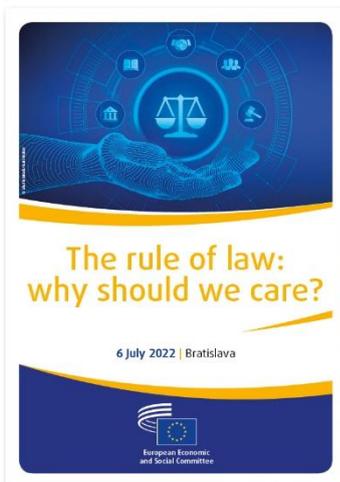
«L'objectif du groupe DFED est de promouvoir une culture des droits fondamentaux et de l'état de droit au sein de l'UE»

L'objectif du groupe DFED est de promouvoir une culture des droits fondamentaux et de l'état de droit au sein de l'Union européenne, y compris pour ce qui est du respect des valeurs européennes telles qu'énoncées à l'article 2 du traité sur l'Union européenne, dans la charte des droits fondamentaux et dans d'autres instruments. Plus précisément, le groupe a cherché à contribuer à sensibiliser l'opinion publique et mener une action de communication dans ce domaine, ainsi qu'à renforcer la contribution du CESE et le rôle de la société civile sur ces matières. Dans ses travaux, il s'est concentré sur le rôle de la société civile et a abordé les droits collectifs comme les droits individuels, tout en étant également attentif, compte tenu du mandat du CESE, aux droits économiques et sociaux.

¹

Décision du bureau du 5 décembre 2017 relative à la création du groupe ad hoc. Le 18 avril 2018, la plénière a approuvé la constitution du groupe DFED, composé de 18 membres, nombre qui a été porté par la suite à 21, et le secrétariat de la section SOC a été chargé du suivi administratif de cette décision. Sur le plan politique, le groupe dépend du bureau.

3. Calendrier des réunions



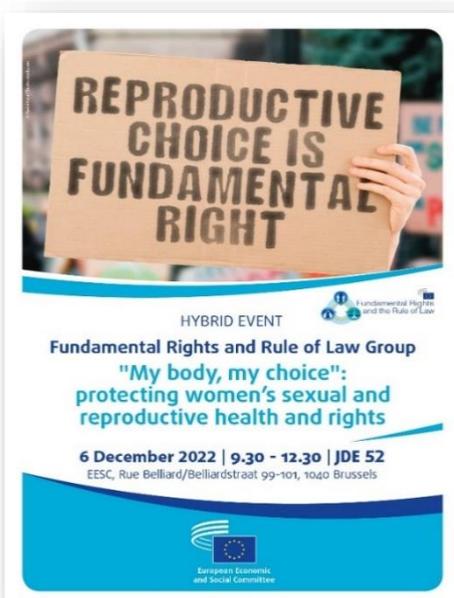
En 2022, le groupe a, entre autres activités, organisé l'une de ses réunions sous la forme d'une audition en Slovaquie, sur le thème «L'état de droit: pourquoi s'en préoccuper?»



Le groupe se réunit quatre fois par an. Sur la durée le mandat en cours, le groupe a tenu dix réunions.

Au cours du présent mandat, il a organisé cinq auditions ou séances de contributions en lien avec une de ses réunions, afin de mettre en évidence des thématiques revêtant une importance durant la période concernée. En premier lieu, il convient de mentionner que l'impact de la COVID-19 s'est fait sentir sur les travaux du groupe et que, plus largement, son incidence s'est étendue à la mise en œuvre des droits fondamentaux et de l'état de droit. Dans le cadre de son audition «COVID-19: Atténuer les conséquences et surmonter la crise — Aspects liés aux droits fondamentaux et à l'état de droit», le groupe a débattu des mesures restrictives instaurées lors de la crise. Il s'est également penché sur la manière dont il serait possible de renforcer les droits fondamentaux et l'état de droit durant la phase de reprise. La conférence sur l'avenir de l'Europe s'est par ailleurs déroulée au cours du mandat actuel du groupe, qui y a apporté sa contribution sous la forme d'un débat sur l'enjeu d'une forte présence, dans cette enceinte, des valeurs de l'Union européenne et de ses mouvements citoyens. La santé et les droits des femmes en matière de procréation ont constitué un autre thème qui a occupé le devant de la scène durant cette période, et le groupe DFED lui a consacré une audition en décembre 2022. Enfin, le groupe a organisé à nouveau une

audition dans un État membre, en l'occurrence la Slovaquie, afin de permettre la tenue d'un débat et d'un dialogue au niveau national.



4. Activités et principales conclusions

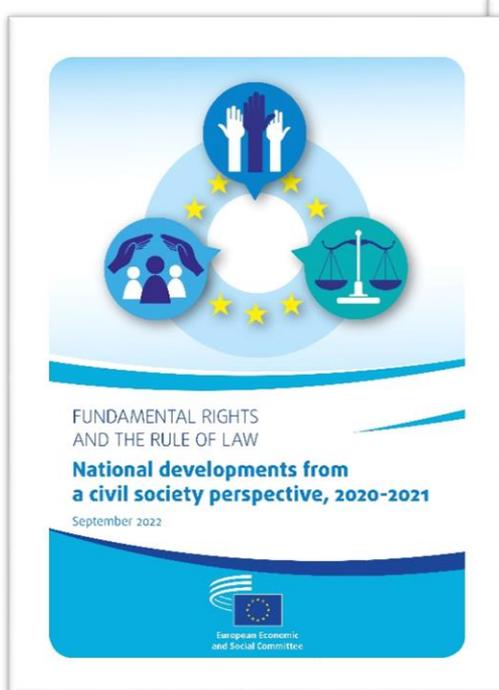
4.1 Visites dans des États membres

Depuis décembre 2020, le groupe a effectué **treize visites dans des États membres**; il en réalisera encore trois autres avant l'expiration du mandat présent et, lors du suivant, il se trouvera en mesure d'atteindre son objectif de s'être rendu dans tous les pays de l'Union. En raison de la pandémie, un certain nombre de ces déplacements ont dû être reportés, tandis que bon nombre d'autres se sont déroulés sous forme virtuelle.

Lors de ses visites pays par pays, la délégation du groupe DFED a eu pour interlocuteurs des représentants de la société civile organisée de l'État membre concerné. Elle s'est efforcée de rencontrer un éventail diversifié et représentatif d'organisations nationales de la société civile, ainsi que des institutions indépendantes actives, au niveau du pays, dans la défense des droits de l'homme.

En amont de ces voyages comme au cours de leur déroulement, il a toujours tenu à dialoguer avec des représentants des autorités du pays visité et leur a proposé de publier, en annexe au rapport relatif à leur pays, les observations qu'ils pouvaient formuler à son propos.

Les points de vue exprimés dans les **rapports par pays** constituent les avis des représentants de la société civile organisée et ne représentent en aucun l'expression de positions de tel ou tel membre ou de l'ensemble du CESE. Pour l'organisation de ses visites dans des pays de l'Union européenne, le groupe a adopté un **ensemble de lignes directrices**.



Appendices	
Country visit reports	33
Denmark (21-22 December 2020)	34
Germany (21-22 April 2021)	40
Ireland (28-29 June 2021)	46
Czech Republic (30 September-1 October 2021)	52
Spain (14-15 October 2021)	58
Cyprus (25-26 November 2021)	65
Lithuania (15 and 17 December 2021)	71
Governments observations	79
Denmark	80
Germany	86
Ireland	92
Czech Republic	98
Spain	101
Cyprus	114
Lithuania	123

À l’occasion de ces déplacements consacrés à un des États membres en particulier, le groupe a relevé qu’il existe, entre chacun d’entre eux, des différences importantes touchant à la nature et l’ampleur des défis qui se posent dans le domaine des droits fondamentaux et de l’état de droit. Il a également pu constater l’incidence des mesures liées à la COVID-19, qui ont abouti à des restrictions de droits. Dans bien des cas, ces visites par pays ont également donné lieu à un débat concernant la proportionnalité de ces dispositions et la nature transitoire qu’elles doivent revêtir. Les problématiques ainsi soulevées se situent à différents niveaux de préoccupation. Dans un souci de contribuer à un dialogue constructif, le groupe a détecté des tendances qui, au sein de l’Union européenne, se développent dans des contextes nationaux spécifiques. En septembre 2022, il a publié un **rapport de synthèse**, portant sur sept de ces visites par pays et intitulé «[Droits fondamentaux et état de droit — Évolutions au niveau national du point de vue de la société civile, 2020-2021](#)». Sa prochaine édition, qui doit paraître sous le prochain mandat, en 2023, couvrira certains de ces déplacements qui auront été effectués lors de celui qui est en cours.

4.2 Conférences



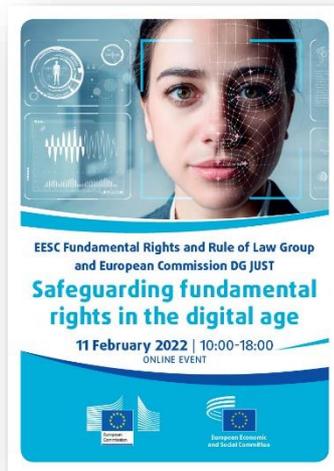
Sous le présent mandat, le groupe DFED a tenu deux de ses **conférences annuelles**, la première ayant pour thème les «[Perspectives de la société civile sur le mécanisme européen pour l’état de droit](#)» et la seconde, la mise en œuvre des recommandations par pays de la Commission relative à l’état de droit, sous l’intitulé «[Mettre en œuvre les recommandations du rapport sur l’état de droit](#)». L’une et l’autre de ces conférences ont offert aux organisations de la société civile une occasion appréciable de débattre du mécanisme de protection de l’état de droit, tel que prévu par la Commission européenne, de leurs recommandations et du

rapport de synthèse rédigé par le groupe DFED sur la visite effectuée dans leur pays.

Lors de la conférence de 2022, le **commissaire Didier Reynders** a réaffirmé que la promotion de l’état de droit constituait une responsabilité commune. Dans ce domaine, chacune des institutions de l’Union européenne, ses États membres, les tribunaux, les praticiens du droit, ainsi que les organisations de la société civile, ont tous et toutes leur rôle à jouer.



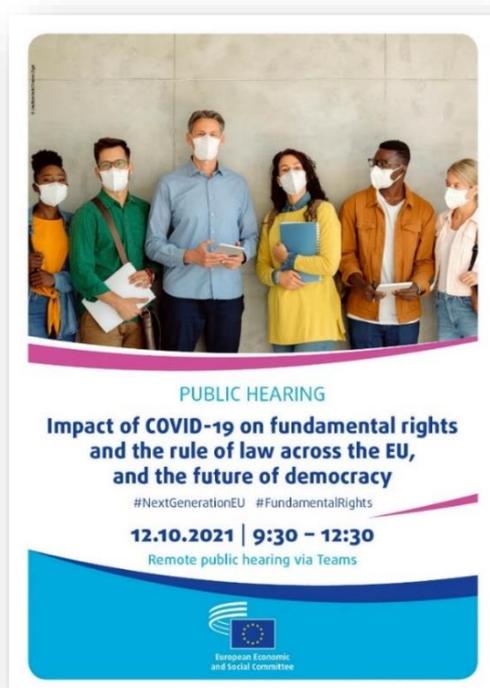
Par le truchement de son groupe DFED, le Comité continue à assumer sa mission à cet égard, en menant toute une série d'activités, qui consistent notamment à accueillir des conférences et des auditions et à élaborer des avis qui attirent l'attention sur la promotion de l'état de droit sous ses différentes facettes.



En février 2022, le groupe DFED a également organisé une conférence conjointe avec la Commission européenne sur le thème de la «[La protection des droits fondamentaux à l'ère numérique](#)». Les participants à cette manifestation ont examiné le rapport 2021 de la Commission européenne sur l'application de la charte des droits fondamentaux dans l'Union européenne, qui a constitué le premier rapport annuel adoptant une perspective thématique. Cette coopération avec la Commission européenne se poursuivra en 2023.

4.3 Avis et auditions

Le groupe est mandaté pour suggérer à toutes les sections du CESE des idées d'avis d'initiative qu'ils pourraient adopter, et plusieurs de ses membres ont également été à la base de la rédaction d'avis en rapport avec les travaux qu'il mène. Par ailleurs, la Commission a pris plusieurs initiatives dans ce domaine, en adoptant, en 2020, une «nouvelle stratégie visant à renforcer l'application de la charte des droits fondamentaux». Les avis concernés ont abordé toute une série de thématiques, parmi lesquelles on peut citer l'incidence de la COVID-19 sur les droits fondamentaux et l'état de droit dans l'ensemble de l'Union européenne, les moyens de renforcer l'état de droit dans la période de reprise, la liberté des médias, la manière d'améliorer la communication sur l'état de droit, ou encore les voies à suivre pour promouvoir l'égalité dans l'Union. D'autres avis liés au groupe DFED se sont penchés sur la coopération transatlantique visant à promouvoir l'état de droit et la protection de l'environnement à titre de préalable obligé pour le respect des droits fondamentaux. Le CESE a profité de ces démarches pour organiser des auditions sur certains de ces sujets en rapport avec la promotion des droits.



5. Coopération et communication

Le groupe DFED s'est rendu dans toutes les sections, ainsi qu'à la CCMI, pour exposer ses travaux et discuter de possibilités de coopération interne.



Une délégation du groupe DFED dans les locaux de l'Agence pour les droits fondamentaux

En externe, le groupe DFED a développé sa coopération avec tous les acteurs concernés dans le domaine des droits fondamentaux et de l'état de droit. Parallèlement à ses visites dans des États membres, où ses principaux interlocuteurs ont été des organisations de la société civile du niveau national, le groupe DFED a également noué des contacts réguliers avec les grands réseaux européens fédérant ces organisations. Il a par ailleurs procédé à des échanges de vues réguliers avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) et le Conseil de l'Europe, tout en approfondissant la relation nouée avec eux. En octobre 2021, il a organisé une audition en rapport avec son avis sur [«L'impact de la COVID-19 sur les droits fondamentaux et l'état de droit dans l'UE»](#). Pour une part, elle a pris la forme d'un atelier s'inscrivant dans le cadre du Forum des droits fondamentaux de cette agence et intitulé «Comment la COVID-19 a-t-elle influé sur les droits fondamentaux?» La présidence du groupe DFED a poursuivi ses contacts avec de hauts fonctionnaires de la Commission européenne, les députés au Parlement européen, les États membres et le Comité des régions, afin de promouvoir des synergies. Grâce à ces activités, le CESE a pu engager de nouvelles collaborations et a gagné en visibilité.

Il a également déployé son activité afin d'améliorer la communications sur les questions de son ressort et a adopté des lignes directrices pour ses propres travaux. Dans le cadre de la publication de son [rapport](#) sur les évolutions de la situation au niveau national dans le domaine des droits fondamentaux et de l'état de droit, le groupe a publié des [vidéos](#) promotionnelles et a élaboré une proposition visant à améliorer la visibilité de la thématique des droits fondamentaux et de l'état de droit sur le site internet du CESE.

22/09/2022



2:09 | FR

Fundamental Rights and the Rule of Law - Ozlem Yildirim

22/09/2022



2:13 | RO

Fundamental Rights and the Rule of Law - Cristian Pîrvulescu

22/09/2022



1:53 | ES

Fundamental Rights and the Rule of Law - Helena de Felipe

6. Évaluation

Depuis la création du groupe DFED, l'Union européenne a joué un rôle plus actif dans la défense de l'état de droit sur son territoire, répondant ainsi à l'objectif qu'il poursuit explicitement. La Commission adopte désormais un rapport annuel sur l'état de droit, qui contient des recommandations spécifiques par pays, comme le groupe l'avait préconisé dès ses premiers pas. Par ses avis, auditions et conférences, le CESE a contribué à influencer sur le positionnement de la Commission, attiré l'attention sur différents sujets, vus sous l'angle socio-économique, et œuvré à promouvoir les droits fondamentaux et l'état de droit, ainsi qu'il s'était proposé de le faire d'entrée de jeu. Il a continué à susciter un débat au niveau national, en organisant des auditions à l'échelon local et en encourageant toutes les parties prenantes de la société civile, dont les partenaires sociaux, à débattre de ces questions avec le Comité lors de ses visites par pays.

7. Perspectives

Sous le prochain mandat, le groupe DFED terminera son premier cycle de visites par pays et réalisera son objectif de s'être rendu dans chaque État membre. Il procédera à un réexamen de ses modes de fonctionnement et se penchera sur les moyens de parvenir à accroître encore la complémentarité de son action avec les rapports annuels de la Commission consacrés à l'état de droit. Il continuera à émettre des avis en collaboration avec les diverses sections et à organiser des auditions et des conférences pour sensibiliser à des questions importantes pour le Comité, ainsi qu'à œuvrer pour que la société civile joue un rôle accru sur toutes les questions liées aux droits fondamentaux et à l'état de droit. Le groupe continuera à développer son activité et garantir que les droits socio-économiques fondamentaux bénéficient d'une bonne visibilité, sous l'angle spécifique qui est le sien.

Annexe I — Liste des réunions et manifestations

	En 2020, à dater du 29 octobre	En 2021	En 2022	En 2023, jusqu'au 25 avril	Total
Réunions du groupe DFED	10 décembre 2020	9 mars 2021 18 juin 2021 14 septembre 2021 14 décembre 2021	17 février 2022 6 juillet 2022 4 novembre 2022 6 décembre 2022	15 février 2023	10
Missions de collecte d'informations	21-22 décembre 2020, Danemark	21-22 avril 2021, Allemagne 28-29 juin 2021, Irlande 30 septembre-1 ^{er} octobre 2021, République tchèque 14-15 octobre 2021, Espagne 25-26 novembre 2021, Chypre 15 et 17 décembre 2021, Lituanie	5-6 mai 2022, Grèce 2-3 juin 2022, Finlande 5-6 juillet 2022, Slovaquie 6-7 octobre 2022, Portugal 13-14 octobre 2022, Suède 17-18 novembre 2022, Slovénie	2-3 mars 2023, Luxembourg 30-31 mars 2023, Croatie 20-21 avril 2023, Belgique	16
Conférences et auditions organisées par le groupe DFED ou la section concernée	10 décembre 2020 — Séance de contributions — «COVID-19: Atténuer les conséquences et surmonter la crise»	9 mars 2021 — Audition publique — «Droits fondamentaux, état de droit et reprise au lendemain de la COVID-19» 17 mars 2021 — Audition publique — «Plan d'action pour la démocratie européenne» (SOC/672) 20 avril 2021 — Audition publique — «Renforcer la société civile, les défenseurs des droits et les praticiens de la justice et renforcer la sensibilisation aux droits de la Charte» (SOC/671)	11 février 2022 — Conférence en ligne CESE-Commission européenne — «La protection des droits fondamentaux à l'ère numérique» 25 mai 2022 — Audition publique — «Améliorer l'égalité dans l'UE» (SOC/724) 6 juillet 2022 — Audition publique — «L'état de droit: pourquoi s'en préoccuper?» 18 juillet 2022 — Audition publique — «Communiquer sur les droits fondamentaux et l'état de droit» (SOC/725)		17

		<p>16 juillet 2021 — Audition publique — «Un partenariat transatlantique solide fondé sur les valeurs communes de la démocratie et de l'état de droit — un élément essentiel pour relever les défis mondiaux et préserver l'ordre international» (REX/534)</p> <p>14 septembre 2021 — Session de contributions — «Les valeurs de l'UE dans le cadre de la conférence sur l'avenir de l'Europe — la parole est donnée à des mouvements de citoyens»</p> <p>17 septembre 2021 — Audition publique — «La protection de l'environnement comme condition préalable au respect des droits fondamentaux» (NAT/824)</p> <p>29 octobre 2021 — Audition publique — «La reprise et l'état de droit» (SOC/692)</p> <p>4 novembre 2021 — Conférence — «Perspectives de la société civile sur le mécanisme européen pour l'état de droit»</p>	<p>20 juillet 2022 — Audition publique — «Initiative contre les recours abusifs visant les journalistes et les défenseurs des droits» (SOC/734)</p> <p>26 septembre 2022 — Conférence — «Conférence annuelle sur les droits fondamentaux et l'état de droit — Mettre en œuvre les recommandations du rapport sur l'état de droit»</p> <p>6 décembre 2022 — Audition publique — «“Mon corps, mon choix” : protéger la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes»</p>		
--	--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

		10 décembre 2021 — Audition publique — «L'impact de la COVID-19 sur les droits fondamentaux et l'état de droit dans l'UE, et l'avenir de la démocratie» (SOC/691) et atelier «Comment la COVID-19 a-t-elle influé sur les droits fondamentaux?», dans le cadre du Forum des droits fondamentaux de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)			
--	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

Annexe II — Liste des avis lancés par le groupe DFED ou liés à ses activités durant le mandat actuel

Avis lancés par le groupe DFED:

- [SOC/635](#) — Garantir la liberté et le pluralisme des médias en Europe
- [SOC/691](#) — L’impact de la COVID-19 sur les droits fondamentaux et l’état de droit dans l’UE, et l’avenir de la démocratie
- [SOC/692](#) – État de droit et Fonds pour la relance
- [SOC/724](#) — Améliorer l’égalité dans l’UE
- [SOC/725](#) — Communiquer sur les droits fondamentaux et l’état de droit

Avis liés aux activités du groupe DFED

- [REX/534](#) — Un partenariat transatlantique solide fondé sur les valeurs communes de la démocratie et de l’état de droit — un élément essentiel pour relever les défis mondiaux et préserver l’ordre international
- [SOC/671](#) — Application de la charte des droits fondamentaux
- [SOC/672](#) — Plan d’action pour la démocratie européenne
- [SOC/734](#) — Initiative contre les recours abusifs visant les journalistes et les défenseurs des droits
- [SOC/742](#) — Législation européenne sur la liberté des médias
- [NAT/824](#) — La protection de l’environnement comme condition préalable au respect des droits fondamentaux



Comité économique et social européen

Rue Belliard 99
1040 Bruxelles
BELGIQUE

Responsable d'édition: unité "Visites et Publications"
EESC-2023-17-FR
www.eesc.europa.eu



© Union européenne, 2023
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Toute utilisation ou reproduction des photographies / illustrations est soumise à une autorisation préalable à demander
directement aux détenteurs de leurs droits d'auteur: © r.classen, Shutterstock



Online
QE-04-23-143-FR-N
ISBN 978-92-830-5898-4
doi: 10.2864/68781

FR